

24h MOTOS

16 AU 19 AVRIL 2026

ÉQUIPEMENTS & VÉHICULES AUTORISÉS

POUR LE CONFORT DE TOUS, CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES NE SONT PAS AUTORISÉS SUR LE SITE.

VOUS TROUVEREZ, CI-DESSOUS, UN RÉCAPITULATIF DES ÉQUIPEMENTS, OBJETS ET VÉHICULES AUTORISÉS AU SEIN DES DIFFÉRENTS SECTEURS : AIRES D'ACCUEIL, PARKINGS ET ENCEINTE DU CIRCUIT.

CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE ET LES AGENTS DE SÉCURITÉ SUR PLACE SONT SEULS JUGES DES OBJETS AUTORISÉS À ENTRER OU NON AU SEIN DES ZONES.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

AIRES D'ACCUEIL																									
PARKINGS																									
24h MOTOS ENCEINTE DU CIRCUIT																									

(1) LES CAMPINGS CAR SONT ACCEPTÉS SUR L'AIRES D'ACCUEIL MAISON-BLANCHE

(2) CONTENANTS EN VERRE AUTORISÉS MAIS EN QUANTITÉ LIMITÉE SELON ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN VIGUEUR

(3) TROTINETTE NON MOTORISÉE UNIQUEMENT, PORT DU CASQUE RECOMMANDÉ

(4) LIMITÉ À UNE BOUTEILLE DE GAZ

(5) PETIT GROUPE ÉLECTROGÈNE

(6) HORS CHIEN ACCOMPAGNANT LES PERSONNES TITULAIRES DE LA CARTE D'INVALIDITÉ PRÉVUE À L'ARTICLE L.241-3

(7) SAUF SUR PRÉSENTATION D'UN TITRE D'ACCÈS PERMETTANT LA CIRCULATION DU VÉHICULE

(8) UNIQUEMENT SUR LES AIRES D'ACCUEIL EXTÉRIEURES. CHIEN DE CATÉGORIE 1 INTERDIT.

(9) SAUF REMORQUES DE - DE 750KG

(10) HORS BOISSONS ALCOOLISÉES

